

Reflexos

ISSN : 2260-5959

: Université Toulouse - Jean Jaurès

3 | 2016

Mélanges offerts au Professeur Christophe Gonzalez

Les animaux dans les villes portugaises à l'Époque Moderne : les politiques publiques et les pratiques quotidiennes

Isabel Mendes Drumond Braga

 <http://interfas.univ-tlse2.fr/reflexos/777>

Isabel Mendes Drumond Braga, « Les animaux dans les villes portugaises à l'Époque Moderne : les politiques publiques et les pratiques quotidiennes », *Reflexos* [], 3 | 2016, 25 mai 2022, 20 avril 2023. URL : <http://interfas.univ-tlse2.fr/reflexos/777>

CC BY

Les animaux dans les villes portugaises à l'Époque Moderne : les politiques publiques et les pratiques quotidiennes

Isabel Mendes Drumond Braga

La valeur économique des animaux
Les animaux et l'hygiène
Les animaux et l'atteinte aux personnes
Les animaux et les accidents

La valeur économique des animaux

- 1 La valeur économique des animaux était auparavant un des aspects les plus importants dans le rapport entre les humains et les animaux. Il est ainsi logique qu'en cas de maladie ou d'accident, on recourait naturellement à des vétérinaires. Nous faisons référence à la valeur économique et non à des sentiments d'amitié et de tendresse envers les animaux car ceux-ci étaient exceptionnels et ne justifiaient pas la consultation de professionnels dont il fallait payer les services. Jusqu'à la création de l'École Vétérinaire de l'Armée dans le bâtiment du Collège Militaire de Lisbonne en 1830¹, ceux qui étaient responsables pour le traitement des bêtes de somme (chevaux, ânes, mules, bovins, ovins et caprins) étaient les *alveitaires* (individu qui soignait les animaux, sans être vétérinaire)².
- 2 Il existe peu d'information au sujet des diagnostics et des médicaments prescrits par les *alveitaires*. Nous savons cependant qu'au XVIII^e siècle, les animaux qui habitaient le *Pátio dos Bichos* (La Cour des Bêtes), première ménagerie organisée appartenant à la famille royale, étaient soignés par des professionnels quand ils tombaient malade. Étant donné l'état de connaissances vétérinaires peu développées d'alors, lié à une alimentation souvent inadéquate, la mortalité était élevée, mais ni la maladie ni le diagnostic n'étaient mention-

nés. Même si les moyens économiques ne manquaient pas, les traitements étaient peu efficaces, ce qui est compréhensible quand on lit les rares prescriptions qui subsistent, lesquelles sont similaires à ceux qui sont disponibles pour les personnes.

- 3 Quelques exemples : en 1777, face à une maladie non précisée d'un éléphant, on utilisa une *canada* (environ un litre et demi) d'eau-de-vie pour "la guérison de l'éléphant" et douze *canadas* de vin "qu'on lui donna de temps en temps car il était malade"³. Plusieurs zèbres souffraient de maux divers. En 1776, on prépara dans la pharmacie plusieurs remèdes qui coûtèrent 220 *réis* (monnaie portugaise), en mai, et 155 *réis*, en juillet. On leur administra de l'antimoine cru en poudre, réparti en douze portions, probablement une portion pour chaque animal ; de l'eau-de-vie au camphre et un « mélange chauffé » composé d'une demi-livre (c'est-à-dire 0,230 litre) de sucre, une demi-pinte (c'est-à-dire, 0,177 litre) de miel, une pinte (équivalant à 0,353 litre) de vin blanc, vingt *réis* de fleurs *cordiais* (c'est à dire des fleurs à usage thérapeutique pour fluidifier le sang) et quatre citrons acides. On savait par ailleurs comment préparer ce remède populaire : on mélangeait le sucre, le miel et le vin, on le chauffait jusqu'à ébullition, on y rajoutait les fleurs, puis le tout était retiré du feu et étuvé. Après avoir refroidi « on rajoutait les citrons ». Cette prescription coûta 155 *réis*, répartis de la façon suivante : sucre 35, fleurs 20, citrons 20, miel 50, vin 20 et une casserole à 10 *réis*⁴. En 1777, on repéra de nouvelles maladies auxquelles on adapta de nouvelles thérapies. Dans un des cas furent rajoutés du raifort, du vin, dans un autre cas, un lavement composé de sauge, d'armoise, de romarin, de myrte, d'écorce de grenade, de cônes de cyprès, de vin et de farine, ce qui coûta 730 *réis*. L'*alveitar* prépara encore un autre mélange : deux *canadas* de vin (soit trois litres) et une poignée de chacune de ces plantes : armoise, sauge, camomille et laurier. Ces composants devaient être cuits jusqu'à « réduction d'un tiers »⁵. Les lavements étaient utilisés en application topique. En novembre 1779, trois zèbres tombèrent malade et l'un d'eux mourut. Les médicaments coûtèrent près de 3.000 *réis*⁶. En 1792, il y eut de nouvelles dépenses en 2,5 *canadas* de vin pour un zèbre malade et 240 *réis* furent dépensés dans un mélange pour un « bœuf bossu », c'est-à-dire un zébu qui finit par mourir⁷.

- 4 Tout comme les difficultés de santé ressenties par les personnes, on ressentait ces mêmes difficultés par rapport aux animaux et on cher-

chait des solutions alternatives en allant consulter un professionnel. Il y avait essentiellement deux possibilités : le recours aux sanctuaires et l'appel à des magiciens. Dans le premier cas, le passage des pèlerins dans les sanctuaires était enregistré dans les livres de miracles, des manuscrits où l'on écrivait la raison du pèlerinage et tout un ensemble d'informations complémentaires sur ce qui concernait l'affaire miraculeuse. Au cours de l'Époque Moderne, le sanctuaire de Notre Dame de Guadalupe (Cáceres – Espagne) fut de ceux qui attirèrent le plus de pèlerins portugais. Plusieurs pèlerinages furent enregistrés en raison de l'état de santé des animaux, dont les propriétaires avaient fait les vœux. Voyons quelques exemples : Gonçalo Gil, témoignant la naissance d'une génisse, pensa que celle-ci était morte. Il demanda de l'aide à Notre Dame de Guadalupe qui, selon lui, la ressuscita. Il promit de lui offrir le premier-né de cette génisse, si celle-ci survivait, et, en 1553, il se rendit au sanctuaire pour faire l'offrande d'un bœuf⁸. En 1626, ce fut le tour de Gomes Gonçalves, habitant d'Évora, qui assista à la chute d'une vache dans un ravin. Sa réaction ne se fit pas attendre : il s'agenouilla et implora « libérez ma vache et éloignez-la du danger et je vous promets de rendre grâce au temple où l'on vous loue et d'offrir trois sous pour l'huile de vos lampes »⁹. Quelques années plus tard, en 1631, Luís Gonçalves, habitant d'Aguiar, demanda la guérison d'un bœuf qui avait « une maladie à la langue » et mourut. Sa femme, voyant la bête qui lui semblait morte, alla chercher une image de Notre-Dame de Guadalupe et la posa sur le dos de celle-ci, ce qui la fit se lever¹⁰. Remarquons que dans les trois cas, il s'agit de bovins, c'est-à-dire des animaux particulièrement chers et indispensables aux travaux agricoles pour un grand nombre de foyers ruraux.

- 5 Le recours aux magiciens était tout aussi habituel, non seulement pour des questions liées à la santé des animaux, mais aussi pour vol ou la perte d'un membre de l'une de ces espèces. Le procédé était semblable à ceux des disparitions d'esclaves. Rechercher quelqu'un qui puisse guérir ou indiquer le lieu où se trouvait la bête disparue semblait ainsi être une alternative tout à fait crédible. Voici quelques exemples : en 1557, Álvaro Martins, provenant d'Alcaria, près de Covilhã, fut pris par le Saint Office de l'Inquisition parce qu'il devinait le lieu des animaux perdus en observant les étoiles, après avoir fait plusieurs prières¹¹. En 1576, Gaspar Martins, natif d'Arronches, par-

courut une partie de l'Alentejo et se fixa à Portalegre où il était recherché par un grand nombre d'individus afin de leur indiquer le lieu des animaux perdus ou volés, notamment des juments, des chevaux et des vaches¹².

- 6 Les prétendues guérisons pour des maux incertains pouvaient être obtenues, entre autres, grâce à des enchantements. Le devin Rui Gonçalves, habitant à Portalegre, fut fait prisonnier en 1593, car il fut accusé de guérir le bétail et les personnes mordues par des chiens enragés avec du sel et du pain bénits, le signe de la croix et des souffles¹³.

Les animaux et l'hygiène

- 7 Laissons de côté les soins aux animaux et analysons les questions conflictuelles. Il est clair qu'autrefois la conception de l'hygiène était fort différente d'aujourd'hui. Combattre les mauvaises odeurs, les parasites et tout ce qui pouvait mettre en cause l'hygiène du foyer n'étaient pas l'une des premières préoccupations de l'époque. Le chat était utile pour chasser les souris, d'où la proximité de ces animaux avec les êtres humains, mais dans les régions rurales il était fréquent de partager l'espace de vie avec les animaux domestiques ou de dormir au-dessus de l'enclos pour les animaux. Le sol qui séparait ces espaces était recouvert de fines lattes de bois qui laissaient passer les microbes, inconnus à l'époque, ainsi que les mauvaises odeurs.
- 8 Face à ce manque d'hygiène personnel et domestique, on comprend ainsi la présence de souris, de puces, de poux et de punaises de lit un peu partout. La présence de muridés était telle que ni l'utilisation de souricières ni celle des chats ne suffisaient. Mais il n'était pas choquant de trouver des petits animaux dans les prisons du Saint Office¹⁴, dans les résidences ou même dans les palais de la famille royale¹⁵. Ces rongeurs consommaient et détruisaient les denrées comestibles, les habits et tout ce qui pouvait être rongé. En revanche, les insectes parasites comme les puces, les poux et les punaises de lit étaient combattus, probablement parce qu'ils provoquaient des démangeaisons et non parce qu'ils pouvaient transmettre des maladies. Il était ainsi fréquent de s'enlever les puces et de se guérir à travers de remèdes populaires qui s'avéraient être totalement inefficaces. Voyons quelques exemples. En 1713, José António Pinto, prisonnier du

Saint Office de l'Inquisition, accusé de judaïsme et de magie, fut observé en train de s'enlever les puces au petit matin¹⁶. Mais ce problème ne concernait pas seulement les membres du peuple. Dans un texte daté entre 1723 et 1726, dont l'auteur présumé était un certain Merveilleux, on lit « Je connus des dames distinguées et fort belles qui possédaient un grand nombre de semblables petites bêtes [poux]. Comme elles n'aiment pas se coiffer et qu'elles se poudrent plusieurs fois par jour, elles comblent leur tête d'innombrables fausses boucles qui deviennent de véritables nids de poux »¹⁷. Dans certains cas, les personnes s'enlevaient les poux les unes aux autres, ce qui choquait les étrangers qui venaient visiter le Royaume, d'autant plus que ces actes pouvaient être pratiqués en public¹⁸.

- 9 On eut également recours à diverses concoctions pour essayer d'éliminer les parasites. Ainsi, sur une prescription du XVIII^e siècle, on peut lire l'utilisation d'une sorte de jus de fougère ou de soufre posé sur des braises que l'on devait placer sous le lit pour éliminer les punaises de lit¹⁹, ou l'utilisation de romarin pour résoudre divers soucis liés aux parasites. Selon un remède populaire, si les feuilles et les fleurs de romarin étaient placées contre le corps, cela éloignait les poux, les puces et les punaises de lit, en revanche, si elles étaient placées dans des boîtes proches des habits, cela éloignait les mites²⁰. Dans un almanach daté de 1729, on peut lire : « Il est fort bon pour la santé de boire du jus de sauge ou de menthe. Ils sont si vertueux qu'ils tuent et éloignent les vers et les parasites des intestins si on les prend à jeun. Si les feuilles sont sèches, on peut boire leur poudre dans du vin blanc ou les manger directement. Cette herbe est bonne contre les morsures de chien enragé, une fois écrasée et mélangée avec du sel, de l'huile d'olive et du vinaigre. Elle guérit du poison des scorpions. Son jus, mélangé à du miel, à boire ou à manger, est bon contre le venin. Crescentino dit que les scorpions et les animaux enragés fuient ce mélange tandis qu'Avicène dit que cette herbe dans du lait évite que celui-ci caille »²¹. Et ainsi de suite.
- 10 Les espaces ruraux et urbains étaient souillés, soit par la pratique néfaste du *água vai* (attention à l'eau, expression que l'on utilisait quand on lançait les eaux usées dans les rues, à ciel ouvert), toujours remarquée par les étrangers qui venaient visiter le Royaume, soit par la quantité d'animaux domestiques et errants qui se déplaçaient sans restriction. Les animaux qui circulaient étaient les bêtes de somme

comme les chevaux, les ânes, les mules et les bœufs ; ceux qui fournissaient du lait aux foyers citadins, notamment les vaches et les chèvres ; ceux qui erraient sans propriétaire, sans oublier les cochons, les lapins et la volaille, qui n'étaient pas toujours enfermés dans des cages, habitude rurale qui se perpétuait en ville. Pour aggraver ce tableau, nous devons ajouter le passage des troupeaux en transhumance, sans oublier ceux qui circulaient à pied, par exemple les petits troupeaux de porcs, afin de combler de futurs lieux où manquait la viande.

- 11 L'habitude de tuer et de brûler les poules et les porcs, ou encore d'écailler et de saler le poisson sur la place publique, est documentée dès le Moyen Âge. Même si les autorités essayèrent, assez tôt, d'éliminer ou du moins de minimiser, les soucis relatifs aux mauvaises pratiques sanitaires, il est certain que ceux-ci se maintinrent au long de plusieurs siècles, tant en milieux ruraux qu'en milieux urbains, comme en sont la preuve les rapports des étrangers, les actes des conseils municipaux et les lois municipales.
- 12 Le pouvoir municipal avait pour compétence d'organiser la circulation des animaux sur les voies publiques, essayant ainsi de faire face aux problèmes sanitaires vécus en ville comme à la campagne, nocifs pour la santé publique et l'hygiène urbaine. Outre ces soucis de base, s'ajoutaient des questions d'autre nature, comme l'augmentation des accidents, le manque d'esthétique urbanistique ou l'absence de décorum autour des espaces sacrés, comme l'espace autour des églises. Les solutions proposées étaient l'interdiction ou la restriction du vagabondage des animaux de certaines espèces, dans des zones définies ou à certaines époques de l'année.
- 13 Aux XII^e et XIII^e siècles, les habitants de Lisbonne pouvaient élever des poules et des porcs dans les espaces domestiques. Ils se promenaient dans la rue, mangeaient les restes alimentaires et salissaient les voies publiques. La présence de ces animaux était néanmoins interdite dans les zones nobles de la ville, comme à la Ribeira (zone commerçante proche du fleuve à Lisbonne) et dans les lieux où étaient vendues des denrées alimentaires. Si des animaux étaient trouvés dans ces lieux, ils étaient confisqués et gardés par la municipalité²². Au cours de l'Époque Moderne, les soucis liés à l'hygiène furent chaque fois plus évidents. À Lisbonne, les inquiétudes liées à

l'hygiène de la ville augmentèrent à partir du XV^e siècle. Toutefois, les résultats attendus n'étaient pas toujours atteints. Les abattoirs et les lieux de traitement, de conservation et de la vente du poisson commencèrent à être relégués vers des zones progressivement plus éloignées du centre²³. En revanche, les cadavres des mules et des chiens dans les rues étaient encore habituels en 1458, obligeant les municipalités à prendre des décisions qui n'étaient pas toujours efficaces puisque des lois antérieures à 1610 mentionnaient encore ce type de soucis²⁴. À la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, un voyageur suédois nommé Ruders décrivit, horrifié, la promiscuité des bêtes à Lisbonne : « les animaux domestiques courent dans les rues, mangent les restes de légumes lancés par terre et comme le rituel de tuer les porcs se fait à cette période (janvier), on trouve ce spectacle désagréable devant chaque maison, sur les trottoirs. On brûle leurs poils dans des foyers allumés dans les rues. L'odeur est insupportable. Les chiens morts, les chats et parfois même des chevaux et des ânes sont lancés sur les places, dans les rues, dans les ruelles en attendant que les chiens vagabonds, dont le nombre s'élève à 80.000, les dévorent. Les meutes de chiens se retrouvent le soir, hurlent en groupe mais ne mordent pas les personnes »²⁵. En 1835, fut créé un plan pour améliorer l'hygiène de Lisbonne qui, entre autres aspects, met en avant l'importance de diviser la ville en 10 zones, chacune dotée d'hommes et de chars à bœufs pour le nettoyage ; de rendre gratuitement le fumier aux agriculteurs, d'éliminer les chiens errants, de cesser d'élever de nouvelles bêtes dans les rues et de tuer et brûler les porcs sur les voies publiques²⁶. Le plan ne fut pas mis en œuvre et les problèmes se maintinrent.

- 14 Si ces situations étaient présentes dans la capitale, que se passait-il dans le reste du Royaume ? La réponse est simple, les différences n'étaient pas grandes, sauf si le contexte local les justifiait²⁷. La mairie de Setúbal, en 1554, à cause de la vocation maritime de la ville, interdit aux personnes de sécher les poissons à la fenêtre. Plus tard, en 1561, elle interdit de jeter le fumier dans les rues sous peine d'une amende de 200 réis. En 1569, la mairie autorisa les habitants à tuer les cochons qui vagabondaient dans la ville et dans les alentours, pouvant garder les bêtes ou les rendre au maire. La circulation de porcs fut à nouveau interdite en 1592 et en 1598, sous peine d'une amende de 100 réis par tête, dans le premier cas, et de 1000 réis et six jours de prison

pour le second cas, montrant toutefois que ces mesures étaient loin d'être respectées²⁸.

- 15 Une situation contraria cependant les autorités de l'île de Madère : la présence de cochons au cours des processions. La décision qui fut prise est compréhensible : le 8 juin 1547, les autorités de Funchal firent diffuser la nouvelle comme quoi « toutes les personnes doivent veiller sur leurs porcs, sous peine que ceux-ci soient exécutés et que les exécuteurs gardent l'animal pour eux », sous peine d'amende de 500 réis en faveur des œuvres de la commune. On rajouta que la non-obéissance à ces normes était évidente et qu'en plus de causer « de grands dommages de les laisser en liberté dans la ville », la situation pouvait atteindre des proportions considérables, puisque les porcs et les truies déambulaient dans la ville « sans éviter les jours de processions au cours desquels on les retrouve fréquemment et où ils croisent les prêtres revêtus du saint sacrement ». Afin d'éviter que cela puisse se produire pendant la procession du Jeudi Saint (Corps du Christ), qui avait lieu le jour suivant, on demanda à divulguer l'information alors que le maire, accompagné d'un huissier, parcourait la ville à partir de 15 heures « avec des hommes chargés de grandes piques pour exécuter lesdits animaux, ce qu'ils peuvent d'ailleurs faire n'importe quel jour et ainsi que toute personne du peuple, de la mairie ou l'huissier »²⁹.

Les animaux et l'atteinte aux personnes

- 16 L'atteinte aux personnes ou à leurs biens par l'un de ces animaux constituait l'un des principaux soucis. Etant donné que nous nous trouvons face à une médecine débutante, dont la pratique est loin de jouir de connaissances scientifiques développées, ce souci semble ainsi pertinent. Face à l'inexistence de réponses claires de la part de la Médecine, l'Homme de l'Époque Médiévale et Moderne eut très souvent recours à des solutions alternatives, notamment la protection divine et les remèdes populaires préparés par des individus plus ou moins habitués à manipuler diverses substances. D'autre part, certains saints étaient invoqués afin de protéger les personnes de l'agression des animaux, comme Saint Benoît, contre les morsures d'araignées et autres insectes ; *Cabeça Santa* (Tête Sante), contre la

rage ; Saint Phocas, contre les morsures de serpents et autres bêtes venimeuses ; Sainte Quitterie, contre les morsures de chiens enragés³⁰ alors que Saint François d'Assise était le protecteur des animaux. Cavaleiro de Oliveira s'amusa d'ailleurs à ridiculiser cette situation³¹.

- 17 Étant donnée la quantité de chiens errants et affamés qui circulaient dans la campagne et en ville, sans aucun contrôle sanitaire, on redoutait particulièrement les agressions contre les adultes et les enfants. Si on redoutait naturellement la morsure à cause de la douleur qu'elle causait, la transmission de la rage était la plus grande inquiétude. En effet, cette maladie infectieuse causée par un virus, après une période d'incubation relativement longue, était transmise à travers la salive de l'animal – chien, chat, loup, renard, etc. – en contact avec le sang de la victime. Ce ne sera qu'en 1885, grâce aux expériences menées par Pasteur, que l'on trouva la solution, après un premier traitement appliqué avec succès sur des humains. Auparavant, les chiens ayant la rage étaient aussi nommés les chiens damnés³².
- 18 Jusqu'alors, les personnes recouraient à des moyens infructueux pour tenter de résoudre le problème, certains étant interdits depuis le XIV^e siècle, comme les sorts et les enchantements, malgré les hésitations au sujet de ces matières de la part du pouvoir royal. Même le clergé eut des attitudes douteuses à ce sujet. Si l'Inquisition poursuivait les personnes qui affirmaient guérir ceux qui avaient été mordus par des chiens enragés à travers d'applications topiques, de prières et de souffles, il y eut aussi des cas où les autorités épiscopales permettaient que des anciens guérisseurs reçussent un culte local³³.
- 19 L'autre option était de faire des prières. Dans un livre de recettes manuscrit daté de la première moitié du XVIII^e siècle³⁴, ouvrage composé de 377 recettes de cuisine, 34 recettes d'hygiène et de beauté, 230 remèdes populaires et 24 autres diverses, nous pouvons trouver certaines informations révélatrices de la forme de penser et d'agir en ce qui concerne les animaux³⁵. Concrètement, on y trouve des recettes pour guérir les morsures de scorpions, de vipères et autres serpents d'espèce inconnue³⁶. Un autre livre de recettes, daté celui-ci de la seconde moitié du XVIII^e siècle, compilé par des sœurs visitandines, est composé de 174 recettes et de deux neuvaines. Il contient 126 recettes culinaires, 33 remèdes populaires, huit préparations pour faci-

liter l'économie domestique, sept recettes d'hygiène et de beauté. Parmi les remèdes populaires, on trouve un baume catholique, dont l'auteur est le Pape Innocent XI (1611-1689), amélioré grâce aux connaissances de l'évêque de Guarda, D. João de Mendonça (1673-1736). La manipulation incluait, entre autres substances, de l'aloès, du benjoin, de la calamite, du styrax, de l'eupatoire, de la fleur et de la graine de millepertuis, de l'encens, de la myrrhe et de la racine d'angélique. Cette recette, destinée à guérir divers maux, semblait guérir aussi des conséquences de morsures de divers animaux, dont les chiens enragés. On peut y lire « chasse et purifie de tout venin les blessures faites avec des instruments envenimés et des morsures de chiens enragés, de vipères, d'aspics et de scorpions, qui causent des fièvres malignes et pestilences »³⁷. Il s'agit ici d'une relation malsaine entre l'ingénuité, l'incapacité d'établir un diagnostic adéquat, la crédulité et la croyance dans le pouvoir divin.

- 20 Notons que les médecins, les guérisseurs et les membres du clergé se partageaient les méthodes et les procédés concernant les diagnostics et les recommandations thérapeutiques, qui étaient semblables dans tous les domaines de la médecine et pas seulement ceux qui concernaient les problèmes liés aux animaux. Le recours à des professionnels de la santé, aux magiciens, à l'automédication et la pratique de prières étaient utilisés de forme systématique et idiosyncrasique, ce qui perdura et dépasse les limites chronologiques que nous analysons ici³⁸.
- 21 Un cas inhabituel, mais pas unique, survint en 1713-1714, quand les frères capucins du Maranhão (Brésil) initièrent un procès contre des fourmis qui envahissaient le couvent de Saint Antoine. Plusieurs témoins s'inscrivirent et plusieurs réclamations furent présentées au juge ecclésiastique. L'acte, composé de 19 feuilles, est resté inachevé. Toutefois, l'avocat des insectes, António da Silva Duarte, appela des témoins qui prétendirent être les créatures terriennes sans malice, dépourvues de raison « et sans savoir distinguer le bien du mal », et il y eut aussi quelqu'un qui fit remarquer l'aspect pertinent selon lequel les fourmis y résidaient bien avant la fondation du couvent, ne pouvant pas être ainsi considérées comme des intruses³⁹. Le recours à la justice pour condamner des animaux ne fut pas un cas inédit, rappelons ceux qui mirent en scène des actes de bestialité⁴⁰, au cours desquels les deux intervenants pouvaient être condamnés. Dans ce

contexte, initier un procès contre des fourmis du Maranhão était tout aussi exagéré qu'inutile. Indépendamment du résultat, si le procès était arrivé à ses fins, les fourmis auraient continué à causer naturellement des sentiments négatifs de la part des capucins.

- 22 Tout comme le pouvoir judiciaire royal et ecclésiastique, certains individus, dotés de peu de sagesse, considéraient qu'il était opportun de punir les animaux prétendument délinquants et qu'ils pouvaient se comporter de la même sorte que les autorités. Ainsi, en 1746, un cas se produisit à Campo Maior : D. Sancho Manuel fouetta un caporal de son régiment « car celui-ci ne coupa pas les oreilles aux ânes qui broutaient le pâturage de ses bêtes, comme on lui avait ordonné »⁴¹. L'homme se plaignit à la Cour. Il est évident que l'auteur de la nouvelle était plus inquiet pour la situation du caporal fouetté que pour les ânes à qui on aurait pu arracher les oreilles. Cette notice montre toutefois plusieurs problèmes qui vont de la cruauté à la disproportion et totale inutilité de la punition.

Les animaux et les accidents

- 23 Les accidents concernant des personnes et des animaux étaient de caractère fort divers, notamment ceux qui se produisaient au cours de travaux professionnels, surtout agricoles, et ceux qui se produisaient pendant une promenade ou au cours d'un voyage, indépendamment du but de l'excursion. Les sources privilégiées pour étudier ces réalités sont les registres de miracles, les lettres de pardon et surtout, à partir du XVIII^e siècle, les nouvelles qui apparaissaient dans les journaux imprimés ou manuscrits.
- 24 En ce qui concerne les accidents qui se produisirent au sein d'activités professionnelles, les informations qui nous parvinrent sont fort diverses et impliquent surtout des accidents ou des attitudes peu prudentes, dont les conséquences furent les pires. Les situations étaient variées mais les plus fréquentes concernaient les chevaux et les ânes. Voyons quelques cas récurrents. À Ponta Delgada, au cours de la première moitié du XVI^e siècle, un enfant de trois ans fut tué accidentellement par un char à bœufs alors qu'il dormait dans la rue. Sur le document, nous pouvons lire « la roue du char écrasa la tête de l'enfant qui mourra par la suite »⁴². Le conducteur reçut le pardon royal. Un autre accident finit de façon plus heureuse : en 1551, Mel-

chior Gonçalves, de Vilarinho (Chaves), écrasa une enfant de sept ans, sa belle-fille, alors qu'il labourait le champ avec un char à bœufs. Il redouta d'être considéré infanticide puisque l'enfant n'était pas sa fille. Il pria Sainte Marie de Guadeloupe et se dirigea à son sanctuaire pour accomplir ses vœux après s'être assuré que la petite fille avait survécu⁴³.

25 Au fur et à mesure que les techniques se sont développées, surtout en ce qui concerne les transports, les problèmes s'aggravèrent et prirent de plus grandes proportions. Monter à cheval – ou sur tout autre type de monture – causa un grand nombre d'accidents, même si peu de nouvelles nous en sont parvenues. Un inventaire concernant le Moyen Âge indique des accidents causés par écrasement, certains mortels, d'autres qui eurent pour conséquence des blessures, surtout chez des enfants. Ces situations continuèrent au cours des siècles suivants⁴⁴. Par exemple, en 1412, Inês Vaz, son mari et leurs deux enfants se dirigeaient vers le sanctuaire de Notre Dame des Vertus pour accomplir un vœu qu'ils avaient fait dans un moment d'affliction. Un des enfants, monté sur un âne, tenait une canne dans la main. En tombant de sa monture, la canne lui perfora une partie du corps, de l'aîne jusqu'au nombril. Quand on lui retira le bâton « les tripes sortirent avec ». Face à cette grave situation, Inês Vaz fit appel à l'intercession de la Vierge et « avant trois jours, l'enfant fut guéri comme si rien ne lui était arrivé »⁴⁵. Dans ce genre de sources, les rapports se ressemblent, seuls les personnages principaux changent. Ainsi, dans un registre de 1555 : Cristóvão de Oliveira, né au Cap de São Vicente, montait une jument farouche qui le lança à terre. Il tomba sur des pierres et se fractura une côte qui lui perfora le cœur. Il pria Sainte Marie de Guadeloupe, fut guéri et visita le sanctuaire à pied⁴⁶.

26 Quant aux nouvelles qui apparurent dans les journaux, le style de discours est différent mais les problèmes mentionnés étaient semblables. Voyons certains exemples qui n'eurent pas toujours un dénouement heureux. En 1746, le journal *Mercurio de Lisboa* informe ses lecteurs de l'histoire suivante « revenant de cette ville [Braga] vers Vila Real, Bernabé Veloso, gentilhomme de la Maison Royale et Chevalier de l'Ordre du Christ, dont le chapeau tomba à terre ce qui effraya sa jeune monture. Celle-ci prit le mors aux dents, se mit à galoper follement, lançant le gentilhomme à terre. Son pied resta malheureusement attaché à l'étrier, il n'arriva pas à s'en détacher et personne

ne pouvant l'aider, son corps fut trainé à terre, sa tête se brisa, son cou se disloqua et il mourut immédiatement »⁴⁷. Dans un autre journal manuscrit daté de 1748, apparurent plusieurs nouvelles sur des accidents concernant des animaux. Le journal *Folheto de Lisboa*, daté du 27 août, fit savoir qu'à Almada, alors qu'un homme chargeait un char à bœufs de marchandise, près de l'eau, les animaux s'effrayèrent et prirent la fuite vers la « mer pendant la marée haute, avec le conducteur sur le char. Après avoir beaucoup nagé, ils réussirent à sortir sains et saufs car deux *faluas* (petits bateaux qui transportaient personnes et marchandises entre les deux rives du Tage) les aidèrent en passant des cordes autour des cornes des bœufs »⁴⁸. Le 3 septembre, un autre accident fut reporté, avec un dénouement moins heureux « alors qu'un chevalier de la Cour voyageait dans sa chaise à porteurs, la bête prit le mors aux dents, commença à courir jusqu'où le destin le voulut, jusqu'à ce qu'elle tomba et brisa la voiture. Il resta coincé sous la voiture en mauvais état, perdit connaissance, du sang sortant de sa bouche et de ses oreilles ; il se trouve encore aujourd'hui en péril de mort »⁴⁹. La semaine suivante, les lecteurs furent informés d'un nouvel accident à Lisbonne : « alors qu'une *saloia* [habitante de la campagne des alentours de Lisbonne, au nord-ouest jusque vers Torres Vedras] passait l'Arco dos Pregos montée sur un cheval mâle, un chariot la cogna de telle manière que la bête se brisa une patte et la femme se fractura la tête sous les roues. Elle eut six points »⁵⁰. Enfin, le 14 septembre 1748, à Sacavém, un autre accident mérite d'être rapporté. Cette fois-ci il s'agissait d'une lavandière qui tenta d'embarquer, montée sur une jument dont le poulain était resté à la maison. La jument finit par atterrir dans l'eau sans que la femme puisse l'en empêcher. Elle réussit toutefois à tenir l'animal et à nager jusqu'aux rives opposées, sans plus de difficultés⁵¹.

27 Au XIX^e siècle, le même genre de soucis perdura. En avril 1884, par exemple, le *Correio da Noite* intitula un article "Belezas das Touradas" (Beautés des Corridas) et fit connaître « un nouveau malheur gravissime causé par le grossier divertissement que sont les corridas ». À vrai dire, le journal fit part de plusieurs incidents et d'un accident concernant du bétail et des personnes, de cette façon : « les corridas que l'on voit sur la place du Campo Santa Ana sont du bétail féroce, qu'il est fort difficile d'amener à l'arène. À Vila Franca, le troupeau affolé de taureaux écrasa deux chevaux et renversèrent un chariot

transportant des meubles pour la maison de jeunes mariés. Les taureaux arrivèrent cette nuit et, après de grands risques et de grandes difficultés, on réussit à les mettre dans l'arène. Ce matin, alors que les *campinos* (hommes qui conduisaient les taureaux à l'arène) voulurent faire entrer le bétail dans l'arène pour que celui-ci soit *embolado* (ancienne tradition de placer des boules de feu sur les cornes des taureaux), un des *campinos* fut cueilli par un taureau en le blessant gravement sur le côté gauche du ventre et au front »⁵². La victime, Eusébio do Cordeiro, était mariée, père de trois enfants et sa femme attendait le quatrième. Nous ne savons pas s'il survécut « à ce stupide et sauvage divertissement », selon la définition de l'auteur de l'information.

- 28 Les rapports entre les hommes et les animaux ne furent pas toujours pacifiques. Si les côtés utilitaire et ludique furent des aspects qui marquèrent cette relation, d'autres marquèrent le contact entre hommes et bêtes, notamment les peurs, les dangers et les dommages causés aux êtres humains, que cela concerne son corps ou ses biens. Les menaces de la part des animaux étaient nombreuses, à savoir les problèmes d'hygiène, les agressions contre les personnes et leurs biens, les accidents, surtout au cours des travaux et des voyages. Néanmoins, on n'oublia pas de soigner les animaux, même si l'on note un discours complexe et parfois contradictoire et qui variait selon si l'on considérait l'animal comme utile ou néfaste.

1 Conceição Andrade Martins, "Veterinário", *História do Trabalho e das Ocupações*, coordination de Nuno Luís Madureira, vol. 3 (*A Agricultura: Dicionário*), organisation de Conceição Andrade Martins et Nuno Gonçalo Monteiro, Oeiras, Celta Editora, 2002, pp. 342-347.

2 Conceição Andrade Martins, Maria Antónia Pires de Almeida, "Alveitar", *História do Trabalho e das Ocupações*, vol. 3 (*A Agricultura: Dicionário*), coordination de Nuno Luís Madureira, organisation de Conceição Andrade Martins et Nuno Gonçalo Monteiro, Oeiras, Celta Editora, 2002, pp. 288-289.

3 Lisbonne, Arquivos Nacionais Torre do Tombo (A.N.T.T.), *Casa Real*, cx. 3592.

4 Lisbonne, A.N.T.T., *Casa Real*, cx. 2590.

- 5 Lisbonne, A.N.T.T., *Casa Real*, cx. 3592.
- 6 Lisbonne, A.N.T.T., *Casa Real*, cx. 3598.
- 7 Lisbonne, A.N.T.T., *Casa Real*, cxs 3617-3618.
- 8 Guadalupe, Archivo del Monasterio de Guadalupe (A.M.G.), Cod. 7, fol. 109.
- 9 Diego de Montalvo, *Venida de la Soberana Virgen de Guadalupe a España*, vol. 2, Lisbonne, Pedro Craesbeeck, 1631, fol. 72v.
- 10 Diego de Montalvo, *Venida de la Soberana Virgen [...]*, vol. 2, fol. 152.
- 11 Lisbonne, A.N.T.T., *Inquisição de Lisboa*, proc. 4126, *apud*. Francisco Bethencourt, *O Imaginário da Magia. Feiticeiras, Saludadores e Nigromantes no século XVI*, Lisbonne, Universidade Aberta, 1987, p. 48. Certains extraits de ces procès furent publiés par *Idem*, "Astrologia e Sociedade no século XVI: uma primeira abordagem", *Revista de História Económica e Social*, n.º 8, Lisbonne, 1981, pp.71-72.
- 12 Lisbonne, A.N.T.T., *Inquisição de Évora*, proc. 8169, *apud*. Francisco Bethencourt, *O Imaginário da Magia [...]*, p. 48.
- 13 Lisbonne, A.N.T.T., *Inquisição de Évora*, proc. 10593, *apud*. Francisco Bethencourt, *O Imaginário da Magia [...]*, p. 56.
- 14 Isabel M. R. Mendes Drumond Braga, *Viver e Morrer nos Cárceres do Santo Ofício*, Lisboa, A Esfera dos Livros, 2015, sous presse.
- 15 En 1780, 1787 et 1789 plusieurs souricières furent achetées pour les chambres du Palais de Belém. Cf. Lisbonne, A.N.T.T., *Casa Real*, cxs 3598, 3610, 3618-3619. Des informations datées de 1771, 1773 et 1779 rendent compte de la présence de souris et de punaises de lit dans la Tente Royale d'Ajuda (résidence royale, exempte de murs construits, édifiée après le tremblement de terre de 1755). Cf. Maria Isabel Braga Abecasis, *A Real Barraca. A Residência na Ajuda dos Reis de Portugal após o Terramoto (1756-1794)*, Lisbonne, Tribuna da História, 2009, p. 39.
- 16 Lisbonne, A.N.T.T., *Inquisição de Lisboa*, proc. 7163.
- 17 *O Portugal de D. João V visto por Três Forasteiros*, traduction, préface e notas de Castelo Branco Chaves, Lisbonne, Biblioteca Nacional, 1983, p. 193.
- 18 *O Portugal de D. João V [...]*, p. 193.
- 19 Eugénio dos Santos, "O Homem Português perante a Doença no século XVIII: Atitudes e Receituário", *Revista da Faculdade de Letras. História*, 2.^a

série, vol. 1, Porto, 1984, p. 195.

20 Eugénio dos Santos, “O Homem Português perante a Doença [...]”, pp. 197-198.

21 Isabel M. R. Mendes Drumond Braga, “Os Almanques Portugueses do século XVIII”, *Cultura, Religião e Quotidiano. Portugal, século XVIII*, Lisbonne, Hugin, 2005, p. 115.

22 Iria Gonçalves, “Posturas Municipais e Vida Urbana na Baixa Idade Média: o Exemplo de Lisboa”, *Um Olhar sobre a Cidade Medieval*, Cascais, Patrimonia Historica, 1996, pp. 77-95.

23 Iria Gonçalves, “Posturas Municipais e Vida Urbana [...]”, pp. 77-95.

24 Paulo Drumond Braga, *História dos Cães em Portugal. Das Origens a 1800*, Lisbonne, Hugin, 2000, p. 103.

25 Carl Israel Ruders, *Viagem em Portugal 1798-1802*, traduction d'António Feijó, préface de Castelo Branco Chaves, Lisbonne, Biblioteca Nacional, 1981, pp. 29-30.

26 *Descrição Topografica da Nobilissima Cidade de Lisboa e Plano para a sua Limpeza e Conservação da Saude dos seus Habitantes*, Lisbonne, Impressão de Militão José e Companhia, 1835, pp. 14-30.

27 Voir, à ce sujet, Paulo Drumond Braga, “Homens e Animais uma Convivência Difícil. As Preocupações Camarárias (séculos XVI-XVIII)”, *O Poder Local em Tempo de Globalização. Uma História e um Futuro*, Viseu, Palimage, 2005, pp. 399-409.

28 Paulo Drumond Braga, “O Município de Setúbal e a Saúde Pública na segunda Metade do século XVI”, *Vértice*, 2.^a série, n.º 56, Lisboa, 1993, pp. 123-124. Pour d'autres lieux, cf. Jean-Luc Laffont, “L'Animal dans la Ville à l'Époque Moderne. Le Cas de Toulouse”, *L'Homme et l'Animal dans les Sociétés Méditerranéennes*, coordination de Marie-Claude Marandet, Saint-Estève, Presses Universitaires de Perpignan, 2000, pp. 187-251.

29 José Pereira da Costa, *Vereações da Câmara Municipal do Funchal. Primeira Metade do Século XVI. Vereações da Câmara Municipal de Santa Cruz 1515-1516*, Funchal, Centro de Estudos de História do Atlântico, 1998, p. 403.

30 Eugénio dos Santos, “O Homem Português perante a Doença [...]”, pp. 199-201.

31 Cavaleiro de Oliveira, *Recreação Periodica*, prefácio e tradução de Aquilino Ribeiro, vol. 1, Lisbonne, Biblioteca Nacional, 1922, p. 224.

- 32 Rafael Bluteau, *Vocabulario Portuguez e Latino*, vol. 4, Coimbra, Real Colégio das Artes da Companhia de Jesus, 1713, p. 7.
- 33 Paulo Drumond Braga, *História dos Cães* [...], pp. 104-107. Cf. aussi Jorge Cardoso, *Agiologio Lusitano dos Santos e Varoens Illustres em Virtudes do reino de Portugal e suas Conquistas*, tomo 2, Lisbonne, Oficina de Henrique Valente de Oliveira, 1657, pp. 251-252 e Isabel M. R. Mendes, "Aljezur, Bordeira, Carrapateira e Odeceixe em 1758", *Espaço Cultural*, vol. 5, Aljezur, 1990, p. 38.
- 34 Lisboa, B.N.P., Cod. 7376 [Receitas de milhores doces e de alguns guizados particullares e remedios de conhecida experiencia que fes Francisco Borges Henriques para o uzo da sua caza. No anno de 1715. Tem seo alfabeto no fim. 1715-1729].
- 35 Au sujet de ce manuscrit, cf. Isabel M. R. Mendes Drumond Braga, "O Livro de Cozinha de Francisco Borges Henriques", *Do Primeiro Almoço à Ceia. Estudos de História da Alimentação*, Sintra, Colares Editora, 2004, pp. 61-99 (disponible on line <https://www.academia.edu/6581297/>).
- 36 Lisbonne, B.N.P., Cod. 7376, fols 124, 158.
- 37 Lisbonne, A.N.T.T., *Manuscritos da Livraria*, n.º 2403, fols 165-166.
- 38 Cf. Isabel M. R. Mendes Drumond Braga, "Medicina Popular versus Medicina Erudita no Portugal de D. João V", *Assistência, Saúde Pública e Prática Médica em Portugal séculos XV-XIX*, Lisbonne, Universitária Editora, 2001, pp. 93-125; Idem, "Princípios Higienistas e Saúde Pública no final do Antigo Regime", *Ibidem*, pp. 127-158 (disponible on line <https://www.academia.edu/6581210/>).
- 39 Ce cas fut connu grâce à Ronaldo Vainfas, "Brasil dos Insectos", *Nossa História*, n.º 20, Rio de Janeiro, 2005, p. 98.
- 40 Sur la criminalisation des animaux, cf. Emile Agnel, *Curiosités Judiciaires et Historiques du Moyen Age. Procès contre Animaux*, copie de l'édition de 1858, Nîmes, Lacour, 2003; Claude Combes, Christophe Guitton, *L'Homme et l'Animal. De Lascaux à la Vache Folle*, Paris, Pour la Science, 1999, p. 67.
- 41 Évora, BPE, Cod. CIV/1-16d. *Mercurio de Lisboa*, n.º 24, samedi 11 juin 1746.
- 42 Lisbonne, A.N.T.T., *Chancelaria de D. João III. Perdões e Legitimações*, liv. 16, fols 332-332v, *apud*. Paulo Drumond Braga, *Do Crime ao Perdão Régio (Açores, séculos XVI-XVIII)*, Ponta Delgada, Instituto Cultural de Ponta Delgada, 2003, p. 44.

- 43 Guadalupe, A.M.G, Cod. 7, fol. 160v. Sur les relations de Portugal avec Guadalupe, cf. Isabel M. R. Mendes, *O Mosteiro de Guadalupe e Portugal séculos XIV-XVIII*, Lisbonne, JNICT, 1994, p. 143.
- 44 Ana Rodrigues Oliveira, *A Criança na Sociedade Medieval Portuguesa*, Lisbonne, Teorema, 2007, pp. 328-329.
- 45 Maria Ângela Beirante, *O Livro dos Milagres de Nossa Senhora das Virtudes. Estudo Histórico*, Azambuja, Câmara Municipal da Azambuja, 2004, p. 53.
- 46 Guadalupe, A.M.G, Cod. 7, fol. 217.
- 47 Évora, B.P.E., Cod. CIV/1-16d. *Mercurio de Lisboa*, n.º 44, samedi 29 octobre 1746.
- 48 Luiz Montez Mattoso, *Anno Noticioso e Historico*, vol. 2, Lisbonne, Biblioteca Nacional de Lisboa, 1938, p. 55.
- 49 Luiz Montez Mattoso, *Anno Noticioso* [...], vol. 2, p. 62.
- 50 Luiz Montez Mattoso, *Anno Noticioso* [...], vol. 2, p. 70.
- 51 Luiz Montez Mattoso, *Anno Noticioso* [...], vol. 2, pp. 75-76.
- 52 *Correio da Noite*, n.º 1077, Lisbonne, 20 de abril de 1884.

Français

En prenant appui sur des sources diverses - lois municipales (postures), minutes des conseils municipaux, mémoires paroissiaux, livres de cuisine, rapports de miracles, almanachs et journaux - nous nous proposons de faire connaître certaines formes de relations entre les hommes et les animaux dans les villes portugaises de l'époque moderne. Trois axes seront ainsi privilégiés : les questions d'hygiène, les dangers et les accidents et les menaces physiques. On entend répondre à des questions telles que : quels étaient les types de problèmes les plus visibles entre les hommes et les animaux ? Quelles étaient les menaces les plus importantes exercées sur les hommes par les animaux ? Leur relation était-elle toujours de nature conflictuelle ? Sur quelles formes de protection les hommes et les animaux pouvaient-ils compter par le passé ?

Mots-clés

animaux, dangers, hygiène, menaces

Índice geográfico

Portugal

Isabel Mendes Drumond Braga

Professeur des Universités Faculdade de Letras da Universidade de

Lisboa isabeldrumondbraga@hotmail.com

isabeldrumondbraga@hotmail.com